



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 octobre 2025 - erratum 27 octobre 2025

## RAPPORTS D'ACTIVITE D' OCAPIAT (OPCO & FAF) RESULTATS 2024

**OCAPIAT publie ses résultats d'activité pour l'année 2024, concernant à la fois son rôle d'Opérateur de compétences (OPCO) en faveur de la formation des salariés des secteurs agricole, coopération agricole, industries agroalimentaire, pêche et cultures marines, territoires, et son rôle de Fonds d'assurance formation (FAF) pour la formation des travailleurs non-salariés des secteurs pêche et cultures marines.**

**Des résultats conformes aux priorités stratégiques et aux objectifs négociés avec l'Etat.**

L'année 2024 témoigne de l'engagement renouvelé d'OCAPIAT en faveur du développement des compétences, avec une attention particulière portée à l'alternance, au soutien des TPE-PME et à l'inclusion.

- Renforcer le soutien à l'alternance, en veillant à la qualité des parcours, à la progression du nombre de contrats signés, et à une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire ;
- Intensifier l'accompagnement des TPE-PME, notamment celles de moins de 50 salariés, afin de faciliter leur accès à la formation. À ce titre, 24 957 visites d'entreprises ont été réalisées en 2024, illustrant la mobilisation des équipes sur le terrain ;
- Poursuivre les actions ciblées en faveur des publics prioritaires, tels que les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'illettrisme, les publics éloignés de l'emploi ou en insertion, dans une logique d'inclusion durable ;
- Développer les partenariats territoriaux et sectoriels, pour renforcer l'impact des actions menées et cofinancer des formations adaptées aux enjeux spécifiques des filières professionnelles.

Selon le Président d'OCAPIAT Jérôme Volle, élu pour trois ans en avril 2025 : « L'année 2024 aura été marquée par la volonté affirmée de notre organisme de se mobiliser dans un contexte complexe et en constante évolution, afin d'accompagner l'ensemble des branches professionnelles, des entreprises adhérentes et de leurs salariés. Il est toujours difficile de résumer l'action d'un opérateur de compétences à quelques chiffres. Pourtant, certains indicateurs illustrent notre engagement, à savoir, tous dispositifs confondus, 232 532 bénéficiaires de formation au titre de l'année 2024 et près de 725 millions d'euros investis dans le financement des différentes actions de formation. »



Le secrétaire général Eloi Schneider ajoute : « Ces résultats traduisent la capacité d'OCAPIAT à agir de manière adaptée et coordonnée sur différents leviers en étant un acteur engagé. OCAPIAT sait en effet apporter des solutions concrètes et opérationnelles en mobilisant ses moyens humains, techniques et financiers, avec une exigence constante d'efficacité et de proximité dans tous les secteurs d'activité de son périmètre d'intervention, dans tous les territoires y compris en Corse et dans les départements d'outre-mer (La Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane), et ce, quels que soient les enjeux en phase avec les missions de l'OPCO. Ces derniers sont de soutenir les projets de formation, de favoriser le développement des compétences des 1,4 million de salariés relevant d'OCAPIAT, de promouvoir l'alternance et de contribuer à l'attractivité des métiers au sein de nos 49 branches professionnelles ».

## Résultats clés 2024 : OPCO + FAF TNS

Tous les comptes 2024 d'OCAPIAT ont été certifiés par le commissaire aux comptes et validés par le Conseil d'administration.

### Dans le rôle d'OPCO [Télécharger le rapport d'activité](#)

- **Ressources** : 802,13 M€ (millions d'euros) ;
- **Frais de fonctionnement** : 5,25 % des ressources gérées (inférieur au plafond autorisé par l'Etat de 7,03 %), dont 1,21 % au titre des frais de gestion et 4,04 % au titre des frais d'information et de mission ;
- **Montant total des engagements tous dispositifs confondus** : 742,44 M€ (millions d'euros) ;
- **Nombre de financements de bénéficiaires de formation** : 232 582 ;
- **Taux d'accès à la formation dans les secteurs couverts** : 24,3 % ;
- **Nombre d'heures financées allouées au PDC** (plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés) : 2,28 millions d'heures ;
- **Nombre de bénéficiaires de formation sur la section comptable PDC** : 125 008
  - 59 474 stagiaires sur le PDC lié aux cotisations légales
  - l'autre moitié émanant des cotisations conventionnelles et volontaires des entreprises ;
- **Nombre de contrats en alternance** (apprentissage / professionnalisation) financés : 60 719 (dont 4 741 apprentis en mobilité internationale) ;
- **Projets phares** (campagnes d'attractivité, mobilité internationale des apprentis, partenariats territoriaux, développement durable et transitions écologiques, agricoles et alimentaires, priorités ciblées comme le handicap...).

### Dans le rôle de FAF TNS (Pêche & Cultures marines) [Télécharger le rapport d'activité](#)

L'activité FAF TNS représente une part complémentaire de l'action globale d'OCAPIAT, avec un impact ciblé dans ces secteurs spécifiques. Le rapport 2024 indique les dispositifs mobilisés (actions de formation, type de parcours, modalités de prise en charge) pour ces adhérents non salariés. Il permet de dégager les éléments suivants :

- **Ressources** : 455 069 € de contributions perçues en 2024 pour financer l'activité annuelle ;
- **Charges de formation** : 221 865 € ;



**Frais de fonctionnement** : 25 895 € de dépenses d'information et de conseil, 7 955 € de frais de gestion ; aucun frais d'études et de recherche alors que le plafond des frais alors que le plafond était de 18 203 € ;

- **Nombre d'heures financées** : 11 844 ;
- **Nombre d'actions de stagiaires** : 430 ;
- **Taux d'accès à la formation** : 7 %.

Ce dernier chiffre témoigne de la pertinence et de l'utilité de l'action d'OCAPAT, mais aussi du chemin qu'il reste à parcourir pour développer la mobilisation des dispositifs de formation et garantir à chacun un accès équitable à la montée en compétences. Il convient également de rappeler que les travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines exercent leur métier dans des conditions particulières, marquées notamment par de longues périodes en mer et des contraintes professionnelles spécifiques, qui rendent l'organisation et l'accès à la formation plus complexes.

---

## A PROPOS D'OCAPAT

Créé à la faveur de la dernière réforme de la formation professionnelle, OCAPIAT est un Opérateur de compétences (**OPCO**) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires. OCAPIAT regroupe 49 branches professionnelles représentant 187 297 entreprises employant 1,4 million de salariés au sein d'un périmètre potentiel de 228 600 entreprises. OCAPIAT inscrit son action dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc. La filière alimentaire recouvre des secteurs variés (les Industries alimentaires, la Coopération agricole et les familles associées, le Commerce agricole). La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

OCAPAT se caractérise par la typologie de ses entreprises adhérentes composées à plus de 98,3 % de TPE-PME (employant moins de 50 salariés) et à 91,4% de TPE (entreprises employant moins de 11 salariés). Par ailleurs, il convient de souligner que les entreprises de 50 salariés et plus emploient 52,5 % des salariés des secteurs professionnels.

OCAPAT se voit confié par la loi des missions élargies lui permettant d'accompagner ses adhérents dans leurs projets de développement des compétences et de mobilisation des contrats en alternance. Par ailleurs, OCAPIAT intervient en matière d'appui à ses branches dans leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'attractivité des métiers.

OCAPAT est également agréé en qualité de Fonds d'assurance formation(**FAF**) pour les 6 800 travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines.

En savoir plus : [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr) + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

**Contact presse / S. Defrémont - portable : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet**

**email : [presse@ocapiat.fr](mailto:presse@ocapiat.fr)**